



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

See Section 1. Voir Section 1.

STANDARD REQUEST FOR BID

INVITATION À SOUMISSIONNER - STANDARD

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of the Supply Arrangement E60PQ-140003/PQ.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Cette demande de soumissions est émise conformément aux conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement E60PQ-140003/PQ.

Solicitation No. - N° de la demande 100016813	Amendment No. - N° de modification
Supplier SA No. - N° de l'AMA de fournisseur : E60PQ-140003/	
Solicitation closes – La demande prend fin : at – à See Section 1 Voir Section 1 on – le See Section 1 Voir Section 1	File No. - N° de dossier

Date of Solicitation – Date de la demande Decembre 07, 2020
Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignement à : See Section 2, Article 4.1. Voir Section 2, Article 4.1
Destination See Section 2, Annex A. Voir Section 2, Annexe A.

Instructions:

Municipal taxes are not applicable.

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas.

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiqué(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

Supplier Name and Address – Nom et adresse du fournisseur
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)
Signature : _____ Date : _____



TABLE DES MATIÈRES

Section 1 — Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires

Section 2 — Contrat subséquent comprenant la liste des biens et des services requis

SECTION 1 — INVITATION ET DIRECTIVES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

Étape 1. Pour les paliers 2 et 3 seulement

S'agit-il d'un marché de produits manufacturés particuliers? Non

Étape 2. Besoins concurrentiels ou non concurrentiels

Pour les besoins concurrentiels quand une seule soumission est reçue:

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Pour les besoins concurrentiels quand une seule soumission est reçue:

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants APRÈS la date de clôture des soumissions, à la demande du Canada :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
 1. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
 2. un double des factures payées pour des biens ou des services, ou les deux, de qualité et de quantité semblables, vendus à d'autres clients;
 3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice;
 4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

Pour les besoins non concurrentiels :

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes AVEC sa soumission :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
 1. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
 2. un double des factures payées pour des biens ou des services, ou les deux, de qualité et de quantité semblables, vendus à d'autres clients;
 3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice;
 4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

Étape 3. Marché général ou SAEA

Modalités de l'IAS :

La présente invitation à soumissionner est publiée conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour mobilier de postes de travail du fournisseur, qui fait partie de la série d'AMA établis par TPSGC et portant le numéro E60PQ-140003/PQ. Les modalités de l'AMA du fournisseur s'appliquent à la présente IAS et en font partie intégrante. Les soumissionnaires s'engagent à respecter ces modalités, de même que celles de la présente IAS.

Guide des Clauses et Conditions pour les espaces de travail contient l'ensemble des modalités dans leur version intégrale faisant partie intégrale des invitations à soumissionner individuelles en vertu du présent AMA.

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes AVEC sa soumission :

- Les renseignements demandés par le Canada dans l'annexe A à la présente.

Invitation à soumissionner publiée par :	
Ministère, organisme ou société d'État de l'utilisateur désigné (utilisateurs désignés) : Personne-ressource pour l'invitation à soumissionner :	Voir la section 2, paragraphe 4.1 ci-dessous.
clôture de l'invitation à soumissionner — Présentation d'une soumission	
Les soumissionnements doivent être soumis aux dates et heures indiquées ci-dessous.	
Au plus tard à la date et à l'heure limites :	a. 21 décembre, 2020 b. 14h00 heure normale de l'Est
À l'adresse de courriel (Les soumissionnaires doivent s'assurer que les e-mails ne dépassent pas 13 MB pour éviter les problèmes de transmission.)	nc-solicitations-gd@hrsdcc-rhdcc.gc.ca
Demandes de renseignements sur l'invitation à soumissionner	
Sauf indication contraire dans la colonne adjacente, le soumissionnaire peut transmettre des demandes de renseignements au sujet de l'appel de soumissions à l'autorité contractante au plus tard deux jours ouvrables avant la date de clôture de celle-ci. Les demandes reçues après cette date limite pourraient rester sans réponse.	<u> 3 </u> jours ouvrables

SECTION 2 — CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1.	Modalités du contrat
	Les modalités des parties 6B et 6C de l'AMA du fournisseur s'inscrivant dans la série E60PQ-140003/.../PQ s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.
2.	Exigence en matière de sécurité (l'alinéa coché s'applique)
2.1	Les exigences de sécurité applicables sont énoncées dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité à l'annexe B du présent contrat. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité en respectant les modalités suivantes.
a.	L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité. Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.
b.	Une cote de sécurité est exigée. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences en matière de cote de sécurité énoncées dans l'annexe B des présentes.
c.	X Le présent contrat ne s'assortit d'aucune exigence en matière de sécurité.
3.	Besoin
3.1	L'entrepreneur doit effectuer les travaux énumérés à l'annexe A.
4.	Responsables
4.1	Autorité contractante (utilisateur désigné)
	Nom : Linda Handregan
	Titre : Spécialiste contrat
	Ministère, organisme ou société d'État : Emploi et Développement social Canada (EDSC)
	Adresse : à fournir sur adjudication du contrat
	N° de téléphone : à fournir sur adjudication du contrat
	Courriel : nc-solicitations-gd@hrsdcc-rhdcc.gc.ca

4.2	<p>Chargé de projet (à remplir à l'attribution du contrat) <i>Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés, conformément au contrat, qui comprend des dispositions lui permettant d'autoriser la livraison et l'installation. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat.</i></p> <p><i>Le chargé de projet doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada).</i></p>					
	Nom :	Divulgué lors de l'attribution du contrat				
	Titre :					
	Ministère, organisme ou société d'État :					
	Adresse :					
	N° de téléphone :					
	Courriel :					
4.3	<p>Représentant de l'entrepreneur Voir l'annexe A (ci-jointe), tableau 9 ci-dessous.</p>					
5.	<p>Modalités de paiement La case cochée s'applique. Si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation des paiements par carte de crédit, cette méthode pourrait être utilisée conjointement avec ce qui suit.</p> <table border="1" data-bbox="134 869 1412 936"> <tr> <td data-bbox="134 869 203 900"></td> <td data-bbox="211 869 1412 900">Paiement unique</td> </tr> <tr> <td data-bbox="134 907 203 936">X</td> <td data-bbox="211 907 1412 936">Paiements multiples</td> </tr> </table>			Paiement unique	X	Paiements multiples
	Paiement unique					
X	Paiements multiples					
6.	<p>Facturation En plus de respecter les modalités de facturation énoncées dans le GMAPT, l'entrepreneur doit envoyer l'original et un double de la facture à l'adresse suivante aux fins d'attestation et de paiement :</p> <p>Nom de l'organisation et personne-ressource : <i>[À remplir au moment de l'attribution du contrat]</i></p> <p>Adresse :</p>					

ANNEXE A
BESOIN et BASE DE PAIEMENT

1. Sélection de la catégorie

Règle de combinaison de catégories :

Pour des raisons de compatibilité, les catégories suivantes seront regroupées à des fins d'évaluation et d'attribution du contrat :

La règle s'applique uniquement aux catégories cochées. Les catégories non cochées seront évaluées séparément et peuvent être accordées à plusieurs fournisseurs.

Catégorie 1

Catégorie 2

Catégorie 5

Exception : lorsqu'on utilise la règle des catégories combinées de catégorie 1, 2, 5, les UD peuvent calculer le pourcentage de PNODAMA dans le cadre d'un AMA autorisé (tel que défini dans leur document d'appel d'offres) par rapport à la quantité totale des catégories combinées.

Règle relative à la mise à niveau conceptuelle :

L'utilisateur désigné peut exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 20 % de chaque total de produit de chaque catégorie (avant les taxes applicables) après l'attribution du contrat.

Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion du chargé de projet, avant la fabrication / la commande des produits, Le chargé de projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits à l'annexe A du contrat qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 20 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 8. L'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix.

Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit.

Les produits Non AMA peuvent être incorporés dans l'IAS et ne doivent pas dépasser 30% de la quantité ferme par catégorie. Les éléments de la Non AMA doivent être ajoutés à la catégorie la plus étroitement liée et doivent être génériques

Le besoin comprend la ou les catégories de travaux suivante(s):

a. Catégorie 1 – Système de cloisons interraccordables et autostables

Catégorie 1a – Cloisons interraccordables (se reporter à l'annexe C)

Catégorie 1b – Éléments d'appui et mobilier autostable

RÈGLE : Produit de rangement en métal

Les utilisateurs désignés peuvent se procurer des produits de rangement en métal, faisant partie de la catégorie 1, lorsque les produits de rangement en métal feront partie d'une exigence pour un ou plusieurs postes de travail. Si cette règle ne s'applique pas, la catégorie 3 doit être utilisée pour les produits de rangement en métal faisant partie de cette catégorie.

- b. Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable
- c. Catégorie 3 – Classeurs et meubles de rangement en métal

Il est acceptable d'indiquer la hauteur maximale des tours d'entreposage personnelles, des garde-robes et des armoires de rangement, selon 6B. 4.1 de l'AMA (table 1 de plus amples détails relatifs aux produits).

La hauteur maximale du (des) produit(s) _____ à l'article 3 de la présente annexe est _____.

- d. Catégorie 4 – Produits autostables en placage de bois
- e. Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d'éclairage
- f. Catégorie 6 – Locaux de soutien et espaces de collaboration

RÈGLE : La catégorie 6 peut être divisée davantage par local ou par article semblable afin d'accroître ou de permettre la concurrence. Par « local », on entend un lieu disponible pour une utilisation particulière, comme une salle de réunion ou une aire de collaboration. Par « article semblable », on entend des produits dont la conception et la construction sont similaires. Les produits Non AMA peuvent être ajoutés à n'importe quelle sous-division ou à sa propre sous-division.

L'utilisateur désigné doit indiquer comment la catégorie 6 sera sous-divisée dans le tableau de produits pour la catégorie 6.

- g. Produits non disponibles dans le cadre d'un AMA – Catégorie(s) : 6

2. Produits et tableaux d'établissement des prix

Date d'inspection du site : À coordonner avec le chargé de projet après l'attribution du contrat. (Consulter l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour les directives relatives à l'inspection du site et à la documentation.)

INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES : Les soumissionnaires doivent remplir la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné dans le présent article, ainsi que les tableaux 8 et 9. Les soumissionnaires doivent fournir une offre complète de produits pour chaque catégorie ou sous-division de la CAT 6, s'ils souhaitent soumettre une offre pour être conformes.

****Veuillez vous reporter au point 6A.7. Vous y trouverez des directives relatives à la soumission de produits ne figurant pas dans la liste de produits approuvés.****

Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».

Catégorie(s) de produits : 6

Tableau 1 — Tableau des produits

Section A — BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ					Section B — SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N°	CIUGdC	Description du produit (De plus amples détails relatifs aux produits peuvent être ajoutés, au besoin, conformément à 6B. 4.1 de l'AMA.)	Qté	** Veuillez fournir des informations supplémentaires	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme** \$	Total multiplié [Qty x Price] \$
Catégorie 6							
				Oui/non		\$	\$
1	60IWWFSLXC1H47XYXX	Espace de travail ouvert, nacelle de travail individuel, avec surface de travail, auto-stable, pattes	5	Oui			
2	60GWWFFSLXC2H47XYXX	Espace de travail ouvert, nacelle de travail en groupe. Avec sofa et surface de travail, auto-stable, pattes	2	Oui			
3	60PLWLFLXC3H46XYWS	Espace de travail ouvert, chaises de salon privé individuel avec chaise longue et surface de travail, auto-stable à 4 poteaux	1	Oui			
4	60PLWLFLXC3H46XYTA	Espace de travail ouvert, chaises de salon privé individuel avec chaise longue et bras support pour tablette électronique, auto-stable à 4 poteaux	30	Oui			
5	6CSTVAROLL20XXXJNXX	Tables collaboratives, table de côté, variable, ronde, pattes	3	Non			
6	6CSTVAROLL24XXXJNXX	Tables collaboratives, table de côté, ronde, pattes	2	Non			
7	6SLCWAXXFUXXXXMXXX	Chaise longue à siège moelleux avec bras support minimum de 27 po de largeur	2	Non			
8	6SSOTWXXLUW4XXXQNNY	Siège moelleux, sofas à 2 places	1	Non			
9	6STCWRXXLUXXXXXNXX	Chaises de tablette à siège moelleux avec bras support - droit	3	No			
10	6STCWLXXLUXXXXXNXX	Chaises de tablette à siège moelleux avec bras support - gauche	3	Non			
11	6SMOCBXXLU37G19LYNN	Banc modulaire curviligne à siège moelleux	1	Non			

**Veuillez fournir des informations supplémentaires:

Le Canada demande aux soumissionnaires: de fournir des dessins et / ou des images avec une documentation descriptive pour ces produits avec votre soumission.

Section A – BESOIN DE L’UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
#	Produits non disponibles dans le cadre d’un AMA	Qté	** Veuillez fournir des informations supplémentaires	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme \$	Total calculé [Qté x Prix] \$
	cabine téléphonique (selon Annex C)	9	Oui		\$	\$
				Total des produits		\$

Tableau 2 – Livraison

Section A – BESOIN DE L’UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
Toute	Entrepôt EDSC, 310 Blvd Baig, Unité 5B, Moncton, NB E1E 1C8 Att : Alex LeBlanc 506-869-0076. Préavis de 24hrs nécessaire.	2021-03-01	Normales	_____ : semaines <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l’installation de mobilier.</i>	\$
*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l’article 5, annexe A de l’AMA **Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l’autorisation d’aller de l’avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d’aller de l’avant sans l’autorisation du chargé de projet.				Total des livraisons :	\$

Tableau 3 – Installation

Section A – BESOIN DE L’UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur installera comme ci-dessous **	Prix de lot ferme \$
	191 rue Great George, Charlottetown, IPE, C1A 4L2 1 x cabine téléphonique (non AMA)	après le 1er avril, 2021	Normales	_____ : semaines suivant la fourniture et la livraison	\$

	3 x Chaises longues de salon privé individuels avec bras support tablette GoCUID : 6OPLWLFLSLXC3H46XYTA			Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison du mobilier.	
	223 rue Churchill, St. John's, TN, A1A 1N3 2 x cabines téléphoniques (non AMA) 6 x chaises longues de salon privé individuels avec bras support tablette. GoCUID : 6OPLWLFLSLXC3H46XYTA	après le 1er avril, 2021			
	689 chemin Topsail, St John's TN, A1B 3Z4 3 x cabines téléphoniques 3 x chaises longues pour salon privé individual avec bras support tablette GoCUID: 6OPLWLFLSLXC3H46XYTA	après le 1er avril, 2021	Normales		
	6206 chemin Quinpool, Halifax, NE, B3L 1A3 1 x cabine téléphonique 3 x 20 po table ronde de côté GoCUID: 6CSTVAROLL20XXXJNXX 2 x 24 po table ronde de côté GoCUID: 6CSTVAROLL24XXXJNXX 2 x chaises longues GoCUID: 6SLCWAXXFUXXXXMXXX 1 x sofa à deux sièges GoCUID: 6SSOTWXXLUW4XXXQNNY 3 x chaises tablettes – côté gauche GoCUID: 6STCWXXLUXXXXXNXX 3 x chaises tablettes – côté droit GoCUID: 6STCWRXXLUXXXXXNXX 1 x banc modulaire GoCUID: 6SMOCBXXLU37G19LYNN 1 x chaise longue avec surface de travail GoCUID: 6OPLWLFLSLXC3H46XYWS	après le 1er avril, 2021	Normales		
	Lieux d'installation à être déterminé 2 x cabines téléphoniques 3 x nacelles de travail individuels GoCUID: 6OIWWSFSLXC1H47XYXX 18 x chaises longues pour salle privé individuel avec bras support de tablette GoCUID: 6OPLWLFLSLXC3H46XYTA	après le 1er avril, 2021	Normales		
*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA. **Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de l'installation, en tenant compte du temps d'installation indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.				Prix total de l'installation :	\$

Tableau 4 – Produit optionnel Ne s'applique pas.

Tableau 5 – Livraison optionnelle Ne s'applique pas.

Tableau 6 – Installation optionnelle Ne s'applique pas..

Tableau 7 – Éléments de finition standard et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations

1.	Éléments de finition standard	
1.1	<p>L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.</p> <p>Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.</p> <p>L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.</p>	
2.	Installations du Canada où se fera la livraison	
	<p><i>Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.</i></p> <p><i>Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.</i></p>	
2.1	Plateforme de chargement/lieu	
A	Lieu	Entrepôt EDSC, 310 Blvd Baig, Unité 5, Moncton, NB, E1E 1C8
B	Plateforme	Exists
C	Ascenseur	Exists
D	Porte	8'1 x 10'h
E	Monte-charge	non requis
F	Autre (préciser)	En raison de la limite d'espace, ce site ne peut pas accommoder un camion de 53 pieds; alors, on peut seulement accepter livraison par camion porteur. Quai de chargement, chariot élévateur et transpalette sont disponible à l'adresse de livraison. Un préavis de 24hrs est requis pour livraisons.

3.	Continuité des attestations	
	<p>Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à l'IAS, le soumissionnaire ainsi que tous les membres du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continuent de se conformer à toutes les attestations suivantes énumérées aux parties 6A et 6B de l'AMA du soumissionnaire pour les espaces de travail.</p> <p>Le Canada peut exiger des copies des certifications environnementales avant l'attribution du contrat, selon les délais précisés par l'utilisateur désigné.</p>	
3.1	Dispositions relatives à l'intégrité	
3.2	Le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs	
3.4	Conformité du produit	
3.5	L'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B).	

Tableau 8 – Évaluation de la soumission et total du contrat (le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

1	Total ferme des produits (Tableau 1)	\$
2	Total ferme des livraisons (tableau 2)	\$
3	Total ferme des installations (Tableau 3)	\$
4	Total des produits optionnels (Tableau 4) <i>(Applicable si l'option est exercée)</i>	\$
5	Total des livraisons optionnelles (Tableau 5) <i>(Applicable si l'option est exercée)</i>	\$
6	Total des installations optionnelles (Tableau 6) <i>(Applicable si l'option est exercée)</i>	\$
7	Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'annexe A-1 de l'AMA <i>(s'il y a lieu)</i>	\$
8	Prix évalué (soumission) total (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6+ 7) <i>[À supprimer au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
9	Prix du contrat (1 + 2 + 3 + 7) : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
10	Taxes applicables : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
11	Coût estimatif total (9+10) : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$

* Taxes applicables en sus.

Tableau 9 – Représentant autorisé du soumissionnaire

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Numéro de téléphone :
		Courriel :
		PBN:

ANNEXE B
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Aucune exigence relative à la sécurité n'est associée au présent contrat.

ANNEXE C Spécifications supplémentaires, certifications

Cette annexe présente des spécifications supplémentaires relatives aux certifications associées au produit non disponible dans le cadre d'un AMA qui fait partie du besoin.

1. Spécifications

2. Attestation

.1 Conformité des produits non disponibles

2.1 Conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (*Attestations requises avant l'attribution du contrat*)

Le fournisseur atteste que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA respecteront toutes les spécifications se trouvant aux annexes A et D et cette IAS, et qu'ils satisfont aux exigences d'essai et de rendement des annexes A-1 et A-2 de l'accord d'approvisionnement, selon ce qui s'applique.

Signature du fournisseur

Date

Attestation de conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (*ne s'applique qu'après l'attribution du contrat*)

Le fournisseur garantit que le certificat de conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA qu'il a présenté avec sa soumission est exact et complet. Le fournisseur doit conserver des dossiers et des documents adéquats concernant la conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA et les critères d'essai dans cette annexe, selon le cas. Sans l'autorisation préalable écrite du responsable de l'AMA, le fournisseur ne doit pas détruire les dossiers ou documents avant l'expiration du contrat ou la date d'expiration de la garantie, selon l'échéance la plus éloignée. Au cours de cette période de rétention, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour des vérifications, inspections et examens par les représentants du Canada, qui pourront en faire des copies ou tirer des extraits.

En outre, le fournisseur doit permettre aux représentants du responsable de l'AMA d'accéder en tout temps, durant les heures de travail, à tous les lieux où une partie des travaux est exécutée. Les représentants du responsable de l'AMA peuvent procéder à leur gré à des examens et à des vérifications des travaux. Le fournisseur doit fournir toute l'aide nécessaire aux représentants du responsable de l'AMA et leur permettre l'accès aux installations, aux pièces d'essai, aux échantillons et aux documents dont ils peuvent raisonnablement avoir besoin pour mener leur inspection, ce qui peut également inclure la soumission de documents de rapport sur les essais, mentionnés aux annexes A et D. Le fournisseur doit faire parvenir les pièces d'essai, les échantillons ou les documents, qui peuvent aussi être des lettres de certification de laboratoires, aux personnes ou aux lieux désignés par les représentants du responsable de l'AMA.



Spécifications – Cabine téléphonique privée préfabriquée

PARTIE 1 – EXIGENCES GÉNÉRALES

1.1 PORTÉE

La présente spécification précise les exigences techniques liées à la fourniture, à la livraison et à l'installation de cabines téléphoniques privées préfabriquées. Le fournisseur devra également livrer et installer le produit conformément aux instructions du client. Tous les produits doivent être neufs.

1.2 LISTE DES PRODUITS

- 1 – Occupation simple – Cabine téléphonique préfabriquée

1.3 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

1. L'entrepreneur doit fournir, livrer et installer les éléments prévus dans toutes les parties de Spécifications.
2. Le fournisseur doit voir à ce que les biens et services qu'il indique dans sa soumission soient conformes à toutes les exigences du contrat. Plus précisément, il doit s'assurer que les biens respectent toutes les spécifications prévues dans toutes les parties de l'annexe A. Le fournisseur est responsable de fournir tous les éléments de quincaillerie, les connecteurs, les supports, les composants (y compris les composants électriques) et les fixations murales, etc. nécessaires à l'installation du mobilier.
3. L'entrepreneur doit remplacer les matériaux et le matériel défectueux ou endommagés par des matériaux et du matériel neufs.
4. Gestion des déchets d'emballage : Le fournisseur doit enlever les emballages en vue de les réutiliser ou de les recycler.

1.4. DOCUMENTS À SOUMETTRE

1. Une fois le contrat attribué, l'entrepreneur doit soumettre un catalogue de produits indiquant les produits et les finis sélectionnés. Le catalogue des produits doit montrer des images des produits et comprendre une description de ceux-ci.
2. Manuels et données :
 1. L'entrepreneur doit fournir les instructions écrites du fabricant concernant l'entretien des composants utilisables et les procédures de nettoyage. Les documents fournis doivent indiquer le nom et les coordonnées de l'entreprise ayant réalisé l'installation initiale.

1.5. NORMES DE RÉFÉRENCE

Tous les produits fournis doivent respecter les normes suivantes, le cas échéant :

1. Phase 2 du CARB faisant partie du California's Composite Wood Products Regulation (CWP Regulation).
2. CAL-TB 117 - California Technical Bulletin 117 - Flammability Standard Requirements for Upholstered Furniture.



3. CAN/CGSB-44.227, Mobilier et composants autostables de bureau.
4. CAN/CGSB-44.229, Systèmes de cloisons interraccordables et composants soutenus.
5. CAN/CGSB – 44.232, Fauteuils de bureau.
6. Durabilité : les produits doivent être certifiés par un tiers indépendant conformément à la norme BIFMA e3 – niveau minimum 1.
7. Environnement : le produit doit recevoir un ou plusieurs points en vertu de la section 7.6 de la norme ANSI/BIFMA e3, et ne doit pas dépasser les limites de concentration des émissions conformément à la norme X7.1-[R2016], Standard for Formaldehyde and TVOC Emissions of Low-emitting Office Furniture and Seating, SCS Indoor Advantage et/ou Indoor Advantage™ Gold, à l'homologation UL GREENGUARD et/ou UL GREENGUARD Gold, ou Intertek Clean Air Silver et/ou Clean Air Gold Indoor Air Quality.
8. ASTM E596 - Laboratory measurement of noise reduction of sound-isolating enclosures.
9. ULC-S102-2018, Standards Method of Test for Surface Burning Characteristic of Building Materials and Assemblies.

1.6 RAPPORTS D'ESSAI

1. Les rapports d'essai doivent être fournis sur demande aux fins d'examen et ne doivent pas dater de plus de cinq (5) ans après la date des essais, à l'exception des essais sur les tissus visés par les Voluntary Performance Guidelines de l'Association of Contract Textiles (ACT).
2. Tous les essais doivent être faits dans une installation d'essai acceptable.¹
3. Les normes d'essai révisées renvoient aux normes d'essai énumérées dans la présente spécification et à l'exigence selon laquelle tous les produits offerts respectent les normes d'essai citées en référence, le cas échéant. Si des modifications sont apportées aux normes d'essai, les produits doivent satisfaire aux normes d'essais révisées. Seuls les essais qui ont été révisés doivent être effectués, et ce dans les neuf mois suivant la date de publication des normes d'essai révisées.
4. Modifications aux produits : Lorsque des modifications physiques sont apportées à des produits déjà mis à l'essai conformément aux normes d'essai, les produits modifiés doivent également être mis à l'essai dans les neuf mois suivant la date des modifications. Les essais et les normes d'essai applicables seront ceux déterminés par une installation d'essai acceptable.¹
5. On doit être en mesure de fournir un rapport d'essai dans les cinq jours suivant la demande.

¹ *Installation d'essai acceptable* : laboratoire accrédité selon la norme ISO 17025 par un organisme reconnu à l'échelle nationale comme le Conseil canadien des normes (CCN), l'American Association for Laboratory Accreditation (A2LA) et le NVLAP (National Voluntary Laboratory Accreditation Program), ou qui est inscrit au Programme d'acceptation des laboratoires de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) pour la portée applicable des essais demandés.



PARTIE 2 - Description des produits et exigences techniques

2.1 – CABINES TÉLÉPHONIQUES PRIVÉES

- .1 Description
 - .1 Cabine privée autoportante et compacte pouvant être placée dans un bureau et déplacée au besoin. Les unités doivent être autonomes et dotées d'un ventilateur, d'un éclairage, de prises électriques et de prises de données, et doivent être alimentées au moyen d'une prise murale standard.
 - .2 Une surface de travail à hauteur fixe doit être intégrée et fixée au mur intérieur.
 1. Finis - Matériau : stratifié haute pression.
 2. La surface doit être suffisamment large pour accueillir un ordinateur portable de dimensions standards.
 - .3 Alimentation électrique et transmission de données :
 - .1 [Occupation simple] : doit compter au moins une (1) prise électrique simple et une prise (1) USB.
 - .2 [Occupation double] : doit compter au moins deux (2) prises électriques simples et deux prises (2) USB.
 - .3 [Occupation multiple] : doit compter au moins deux (2) prises électriques simples et deux prises (2) USB.
 - .4 L'emplacement des prises doit être intégré dans la surface de travail ou le panneau mural et doit être conforme à la norme *Conception accessible pour l'environnement bâti*.
 - .4 Sièges :
 - .1 [Occupation simple] : doit accommoder un tabouret ou un banc intégré pour recevoir un occupant.
 - .2 [Occupation double] : doit accommoder deux occupants.
 - .3 [Occupation multiple] : doit comprendre des sièges pour trois occupants ou plus.
 - .5 Portes :
 - .1 Porte battante : Porte battante ouvrant vers la [droite] [gauche]. La porte doit s'ouvrir d'un seul mouvement d'ouverture.
 - .2 Le fabricant doit fournir la quincaillerie et installer les portes, et la quincaillerie et l'installation doivent être conformes à la norme CSA B651.
 - .3 Construction des portes : [porte de verre] [porte menuisée avec insertion en verre].
 - .4 Largeur de dégagement pour l'ouverture de la porte : minimum 810 mm (32 po)



- .5 Joints de porte : peuvent être en brosse ou en mousse du côté le plus proche pour l'isolement du son.
- .6 Verre – Trempé ou feuilleté, doit être conforme à la norme CAN/CGSB-12.1 – Vitrage de sécurité ou ANSI Z97.1 - Safety Glazing Materials Used in Buildings - Safety Performance Specifications and Methods of Test.

.2 Dimensions

- .1 [Occupation simple] : Dimensions du périmètre : largeur à l'avant d'au moins 1 016 mm (40 po), profondeur minimale de 737 mm (29 po).
- .2 Superficie du revêtement de plancher – minimum 0,88 m² (9,5 pi²), maximum 1,16 m² (12,5 pi²).
- .3 Hauteur de l'unité – minimum 2 032 mm (80 po), maximum 2 311 mm (91 po).
- .4 Épaisseur des murs – maximum 102 mm (4 po).
- .5 Mur intérieur, matériau du revêtement de plancher et exigence acoustique :
 - .1 Plafond : au moins 50 % de la superficie du plafond doit être recouverte de matériaux insonorisants (sauf les aires des lumières et des ventilateurs).
 - .2 Murs : au moins 25 % de la superficie des murs intérieurs doit être recouverte de matériaux insonorisants.
 - .3 Panneau de verre – Trempé ou feuilleté, doit être conforme à la norme CAN/CGSB-12.1 – Vitrage de sécurité ou ANSI Z97.1 - Safety Glazing Materials Used in Buildings - Safety Performance Specifications and Methods of Test.
 - .4 Revêtement de plancher :
Les unités comportant un plancher intégré doivent comprendre un tapis antistatique et résistant aux tâches.
Le même revêtement de plancher que celui du bâtiment peut être utilisé comme revêtement de plancher des cabines téléphoniques, sous réserve de recevoir l'approbation du client.

.3 Système d'alarme-incendie

- .1 Le niveau de pression acoustique à l'intérieur de la cabine pour un avertisseur sonore d'incendie doit être d'au moins 65 décibels pondérés en gamme A (dBA) et d'au plus 110 dBA.



.4 Confort :

.1 Circulation de l'air : Tous les produits (électriques) doivent être homologués ULC et homologués CAN/CSA.

.1 Ventilateur d'évacuation de 120 V fixé au plafond avec commande du capteur marche/arrêt

.1 Changement d'air : Minimum 25 L/s par occupant

.2 Critères de bruit :

[Occupation simple] : Maximum 35 dB

[Occupation double] : Maximum 40 dB

[Occupation multiple] : Maximum 45 dB

.2 Air d'appoint provenant des ouvertures à la hauteur du plancher fini.

.3 Commandes :

.1 Ventilateur actionné par un capteur à l'entrée de l'occupant dans l'unité.

.2 . Minuterie d'arrêt automatique lorsque l'unité n'est pas occupée depuis 2 à 15 minutes.

.2 Éclairage : Tous les produits (électriques) doivent être homologués ULC et homologués CAN/CSA.

.1 Dispositif d'éclairage à DEL intégré alimenté par l'unité. Il doit être conforme à la norme *Conception accessible pour l'environnement bâti*.

.2 Intensité lumineuse : éclairage minimal moyen de 300 lux (28 fc)

.3 Commandes :

.1 Éclairage actionné par un capteur à l'entrée de l'occupant dans l'unité.

.2 Minuterie d'arrêt automatique lorsque l'unité n'est pas occupée depuis 2 à 15 minutes.

.5 Finis

.1 Une fois le contrat attribué, le fournisseur doit soumettre des échantillons des finis extérieurs et intérieurs parmi lesquels le client pourra choisir. Le client doit choisir le motif, la couleur, la texture et les finis parmi la gamme complète de choix offerts par le fabricant.

.6 Performance acoustique

.1 Indice d'isolation acoustique (NIC) - Moyenne de l'IIA d'au moins 25, mesuré conformément à la norme ASTM E596 - Laboratory measurement of noise reduction of sound-isolating enclosures. L'unité doit être mise à l'essai et assemblée telle qu'elle a été livrée. L'unité assemblée ne doit subir aucune modification ni traitement sonore supplémentaire spécial appliqué pendant l'essai.

.7 Protection contre les incendies

.1 Le fini intérieur des murs, du plafond et du plancher doit avoir un indice de propagation de la flamme (IPF) et un indice de dégagement des fumées (IDF) qui satisfont aux niveaux minimum établis par le *Code national du bâtiment (CNB) 2015*. L'IPF et l'IDF doivent être déterminés selon des essais réalisés conformément à la norme ULC-S102-2018, Standards Method of Test for Surface Burning Characteristic of Building Materials and Assemblies (*dans les bâtiments protégés par des extincteurs automatiques à eau*)



- .1 Indice de propagation de la flamme :
 - .1 L'indice de propagation de la flamme des finis du mur intérieur et du plafond : au plus 150.
 - .2 Indice de dégagement de fumées : maximum 300.

- .2 Entrée défonçable du boîtier du gicleur selon les exigences de l'autorité locale
 - .1 La cabine téléphonique préfabriquée doit avoir une entrée défonçable du boîtier du gicleur située sur le dessus de l'unité.

- .8 Exigences sismiques
 - .1 Soumettre les documents montrant la conformité aux exigences structurales et sismiques du *Code national du bâtiment du Canada de 2015* portant la signature et le sceau d'un ingénieur agréé et détenant une licence l'autorisant à exercer au/en [province][territoires] [Canada] comme il est demandé par l'autorité locale.
 - .2 Inclure (sans s'y limiter) les raccords et la quincaillerie d'ancrage aux dalles de béton.

FIN DE SPÉCIFICATIONS